



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 7, numéro 17

Janvier-Mars 2024

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

**LE CONTINENT AFRICAIN COMME BERCEAU DE LA DEMOCRATIE.
TRAJECTOIRE D'UN HERITAGE COPIE PUIS IMPOSE**

Aimé KAYEMBA CIMANGA

Chef de travaux et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC

RESUME

Depuis des lustres, il a été démontré que le Continent africain est le berceau de l'humanité. Pourtant, il s'avère que l'Afrique a un autre joyau sur son territoire : c'est la maternité de la démocratie. En effet, les pharaons noirs, qui ont vécu en Egypte, ont été à la base de la naissance de cette démocratie qui a connu une organisation plus perfectionnée que ce qui nous a été rapporté de la Grèce antique. Il est maintenant important, après différentes découvertes approuvant cette théorie, que les africains puissent mettre en pratique l'usage rationnel des notions de démocratie purement africaine pour éviter de se heurter au mimétisme mal adapté.

Mots-clés : *Afrique, berceau, démocratie, héritage.*

ABSTRACT

For ages, it has been proven that the African continent is the cradle of humanity. However, it turns out that Africa has another jewel in its crown: it is the birthplace of democracy. In fact, the black pharaohs who lived in Egypt were at the root of the birth of this democracy, which was organised in a more sophisticated way than what we know from ancient Greece. It is now important, in the light of the various discoveries that support this theory, for Africans to be able to put into practice the rational use of the notions of purely African democracy, so as to avoid coming up against ill-adapted mimicry.

Keywords : *Africa, cradle, democracy, heritage.*

INTRODUCTION

L'expérience humaine et l'histoire enseignent que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Certes, il s'agit d'un fait réel prouvé par les études de plusieurs savants du monde entier à cause de différentes découvertes faites en Afrique. Cependant, il faut souligner qu'en dehors de l'aspect humanitaire dont l'Afrique est le berceau, il y a aussi la démocratie qui a été découverte en Afrique depuis longtemps et ce, avant que d'autres peuples viennent copier l'expérience africaine. Les études faites par les savants comme Cheikh Anta Diop et d'autres égyptologues, à l'aide du carbone XIV, ont démontré la primauté de l'existence de la démocratie en Afrique.

Loin de faire une étude approfondie sur les découvertes faites par les historiens en Afrique sur l'existence du premier homme sur le continent noir, nous allons plutôt élucider, preuve à l'appui, que l'Afrique est aussi le continent de la maternité de la démocratie. En effet, depuis la nuit des temps, la démocratie est un concept usité, de façon implicite et explicite, par les peuples du monde entier. En effet, dans les temps anciens, certains s'accommodaient déjà à respecter les préceptes de la démocratie devenue aujourd'hui un leitmotiv de toute société soucieuse d'apporter du changement, et surtout un développement intégral.

Actuellement, aucun Etat ne peut prétendre émerger sans appliquer de façon logique la démocratie qui incarne des valeurs tant intrinsèques qu'extrinsèques.¹ De ce qui précède, il y a lieu de poser le problème abordé dans ce travail de la manière suivante : La démocratie serait-elle un héritage copié puis imposé à l'Afrique berceau non seulement de l'humanité mais aussi et surtout de la démocratie ?

Il serait vrai et irréfutable que la démocratie soit un héritage copié puis imposé à l'Afrique ; berceau non seulement de l'humanité mais aussi et surtout de la démocratie. Ce faisant, ce serait en Egypte antique que les principes de la démocratie aurait vu jour. Mais, les occidentaux et les autres peuples avec à leur tête les grecs seraient venus apprendre, copier et voler

¹ MUTUMBA M., *Démocratie et développement*, Médiaspaul, Kinshasa, 2009, p. 92.

ces principes pour les ramener chez eux afin de les ramener à l'Afrique tout en niant la maternité de la démocratie à l'Afrique.

Pour arriver à faire une bonne analyse par rapport au sujet sous étude, nous allons nous servir de l'approche génétique ainsi que de celle historique. La première est empruntée en médecine pour nous montrer la maternité de la démocratie ; tandis que la deuxième nous vient de l'histoire pour faire les relations des causes à effets entre le passé et le présent.

L'intérêt de ce travail est de donner une arme solide aux africains qui doutent encore des capacités du continent africain qui n'est pas seulement à l'origine de l'humanité mais aussi et à même temps à la base de la démocratie. Nous nous proposons également de montrer aux occidentaux et aux peuples du monde entier que tout ce qu'on amène en Afrique comme principes de la démocratie avait déjà existé il y a longtemps en Afrique bien que certaines transformations soient apportées à ce qui existait sur le continent noir.

Cela étant, nous allons, à travers cette réflexion, parler de l'origine africaine de : la démocratie ; la pratique de la démocratie en Afrique ; la démocratie africaine : copie imposée à l'initiateur ; ainsi que de la trajectoire des conséquences de l'imposition démocratique.

I. ORIGINE AFRICAINE DE LA DEMOCRATIE

Qu'est-ce, au juste, qu'une démocratie ? Si l'on se réfère tour à tour à l'étymologie du mot et aux multiples régimes qui se sont réclamés d'elle, de l'Antiquité à nos jours, la démocratie se révèle être une idée simple et un problème.²

De ce qui précède, la démocratie devient une idée simple, de prime abord : la démocratie est, en effet, ni plus ni moins que le pouvoir direct (kratos, en grec) par et pour le peuple (le démos). Un problème, ensuite, parce que cette idée simple est, en fait, difficilement applicable dans la réalité, y

² DUPERAY F., *Vingt critiques de la « politique » de Platon*, ICCN, Québec, 2001, p. 68.

compris dans les régimes auxquels on l'associe classiquement : l'Égypte et la cité athénienne.³

Ainsi, l'exercice au quotidien de la démocratie directe se heurte à de nombreuses limites. De plus, beaucoup d'auteurs terminent plusieurs pages de leur publication pour montrer l'origine de la démocratie. Certains pensent que c'est en Égypte, avec les pharaons noirs que la démocratie fut installée, de manière moins lugubre. Car ces derniers avaient, selon Cheick Anta Diop, un esprit aigu et une gouvernance basée sur le respect de l'opinion populaire.⁴

Mais, à en croire l'auteur précité, les occidentaux veulent s'accaparer du concept démocratie pour l'attribuer aux savants issus de leur continent qui ont, pourtant, appris la notion de démocratie en Égypte. Tel est le cas de Pythagore de Samos, Platon, etc.

Quant au Danois Mögens Hansen, la démocratie trouve son berceau dans la Grèce antique où l'organisation de la société était détenue par les savants philosophes. Pour Hansen, la démocratie est butée à de diverses limites depuis longtemps. Ainsi, il distingue⁵ :

La taille de l'Etat. Pour que les citoyens puissent s'assembler, ils ne doivent pas être éloignés les uns des autres. C'est pourquoi l'idée de démocratie sera traditionnellement associée aux cités-Etats.

Une instabilité congénitale. L'expérience historique l'atteste : les démocraties sont instables et semblent conduites irréversiblement à l'anarchie ou à l'oligarchie. C'est le cas de la cité athénienne comme des cités italiennes de la Renaissance.

Les compétences limitées du citoyen. Pour qu'un citoyen participe au gouvernement, encore faut-il qu'il ait toutes les compétences techniques requises.

Dans cette dynamique, il y a moyen d'affirmer que les grecs ne faisaient qu'expérimenter la démocratie qu'ils avaient copiée de l'Égypte

³ STICK P., *Des origines de l'origine de la démocratie*, Stalone, Bruxelles, 1973, p. 138.

⁴ ANTA DIOP C., *De l'égyptologie à l'africanité*, PUF, Paris 1979, p. 94.

⁵ HANSEN M.H., *Histoire de la démocratie grecque*, Droz, Genève, 1993, p. 42.

antique, quand bien même, faudrait-il souligner, la démocratie directe n'aurait cessé d'apparaître comme un régime idéal parce que justement irréalisable. C'est ce qui a poussé Jean-Jacques Rousseau, pourtant ardent défenseur de ce régime, à considérer ainsi qu'il n'y a point de véritable démocratie directe et « qu'un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes » mais « à un peuple de dieux ».⁶

Qui plus est, démocratie est le régime politique où la souveraineté est exercée par le peuple.⁷ Partant de cette définition, nous pouvons conclure qu'aucun Etat au monde n'a jamais connu la démocratie proprement dite.

Ainsi donc, de l'Egypte antique jusqu'aux sociétés occidentales modernes, en passant par les sociétés grecques de l'Antiquité, la démocratie telle que définie par Mutumba n'a pas encore vu le jour. Car, partout au monde, même en Suisse où les populations sont appelées à se prononcer par vote sur telle ou telle nouvelle décision, il arrive toujours un moment durant lequel les conseillers fédéraux prennent les décisions importantes sans faire participer la population.

D'ailleurs, d'après plusieurs auteurs, la démocratie demeure un idéal difficile à atteindre. Dans une démocratie, le lieu du pouvoir est un « lieu vide » ; aucun individu ne peut prétendre l'incarner. L'Etat, la nation et le peuple ne sont que des représentations symboliques de l'unité de la société, qui n'excluent pas la possibilité de dissension. Par opposition, le régime totalitaire naît de la tentation de réduire la société à l'unité et d'incarner le pouvoir au nom d'une catégorie sociale (le prolétariat avec le communisme) ou de la nation (avec le fascisme).

Revenons aux repères historiques de la démocratie pour montrer qu'avant celle-ci les villes grecques antiques – qui semblent vouloir se réclamer d'être à la base de la naissance de la démocratie – étaient sous les régimes « aristocratiques ». Elles étaient dirigées par des aristocrates (les meilleurs), qui étaient, en général, les membres de familles nobles, revendiquant un héros

6 STICK P., *Op. cit*, p. 140.

7 MUTUMBA N., *Op. cit*, p. 33.

pour ancêtre ; par la suite, il s'est agi de citoyens riches (enrichis grâce au développement économique à partir du VII^{ème} siècle avant Jésus-Christ).⁸

Pour parler de la démocratie proprement dite, il faut recourir à l'Egypte antique des Pharaons noirs qui ont inspiré tous les peuples de l'époque. En effet, la démocratie trouve ses origines lointaines dans les cités africaines, en général, et en Egypte antique, en particulier. Les historiens occidentaux semblent, toutefois, négliger cet aspect des choses pour attribuer la maternité de la démocratie à la Grèce antique. Pourtant, les preuves tangibles ont été montrées, grâce à l'archéologie, par les grands historiens africains de l'Égyptologie, que c'est en Afrique précisément que naquit la démocratie.

Les Pharaons noirs dont nous avons parlé précédemment auraient instauré les régimes démocratiques en Egypte puis dans d'autres Etats africains comme l'Ethiopie où les Egyptiens se seraient réfugiés en fuyant la famine causée par la sécheresse dans leur pays.⁹

Certes, la démocratie égyptienne ne fit pas écho dans tout le continent africain. Néanmoins, elle a réussi à faire venir les savants et les philosophes de la Grèce antique pour venir apprendre à la source ce que savaient faire les égyptiens.

Cela étant, la malhonnêteté scientifique ayant habité les auteurs modernes, à en croire Cheick Anta Diop, aucune reconnaissance évidente au berceau de la démocratie mondiale (Egypte) n'a jamais été démontrée de manière claire et synchronique. D'où les recherches que les historiens africains doivent mener pour mettre en lumière l'originalité des valeurs de l'Egypte antique, parmi lesquelles la démocratie qui joue un rôle sine qua none.

Par ailleurs, il sied de rappeler que la pratique de la démocratie en Egypte antique n'a pas connu que des moments de gloire. Car différents encaissements de cet Etat, déjà organisé politiquement avant J.C, eurent créé des moments de crise et de dictature de la part des envahisseurs.

⁸ LEFORT C., *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Fayard, Paris, 1981, p. 82.

⁹ ANTA DIOP C., *Op. cit.* p. 232.

En outre, certains pharaons, dans le souci de conserver le pouvoir et de lutter contre des éventuels rebelles ont dû renforcer l'autorité sur le peuple égyptien qui était habitué à vivre dans la démocratie bien qu'elle soit naissante et jeune à l'époque. Cette situation a poussé certains historiens à rapporter que l'Égypte n'était pas une démocratie proprement dite. Mais ce fut le règne des dictateurs.

Pour notre part, et partant de ce qui précède, nous pensons que l'Égypte est le berceau de la démocratie. Ainsi celle-ci fut freinée par des attaques des prédateurs étrangers qui voyaient dans cette montée démocratique une autre manière de vivre qui risquait de se propager même dans leurs pays par le biais du commerce et de l'ouverture extérieure de l'Égypte.

D'où, certains veulent montrer que la démocratie au sens strict du terme a débuté en Grèce qui a eu des institutions démocratiques solides et reconnues de tous. Nous n'excluons, cependant pas cette affirmation. Il y a moyen de nuancer en disant que c'est au cours de leurs expéditions en Égypte antique que les savants grecs et les philosophes ont copié le système égyptien pour lui donner un soubassement institutionnel solide en mettant les textes par écrit.

En plus, il faut reconnaître que c'est vers le VII^{ème} siècle avant J.C que les grecs ont pu mettre par écrit leur démocratie. Tandis que, celle-ci était vécue en Égypte vers 5.000 ans avant J.C. soit durant la période prédynastique. Tels sont les éléments qui nous montrent de façon claire que l'Afrique est le berceau de la démocratie.

II. PRATIQUE DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE

D'une manière générale, d'autres pays africains n'étaient pas restés loin des réalités mondiales et surtout égyptiennes. Au départ, certains libyens, soudanais, éthiopiens... ont dû faire des voyages en Égypte pour essayer d'apprendre et de pratiquer ce qui se faisait déjà dans ce pays. Mais, les peuples d'Afrique ayant côtoyé les sphères égyptiennes où la démocratie avait

élu domicile était butés au problème relatif à l'applicabilité de la démocratie dans le reste d'Afrique.

D'une part, la plupart de populations de l'époque en Afrique étaient nomades. D'où, la démocratie ne paraissait pour elles qu'un concept étranger. D'autre part, la vie des peuples primitifs africains ayant vécu plusieurs années avant J.-C n'est pas explicitement écrite, à l'instar de l'histoire et de la vie des peuples primitifs de l'Égypte antique.

Par ailleurs, il est important de démontrer que les grands empires ainsi que les royaumes connus d'Afrique, en général et d'Afrique subsaharienne, en particulier ont fait leur nom après la naissance de Jésus-Christ. Au sein de ceux-ci, la démocratie fut également appliquée avant d'ailleurs l'arrivée massive des occidentaux qui ont rendu toutes les valeurs trouvées dans ces empires et royaumes caduques.

En Afrique ancienne, nous connaissons les empires et les royaumes ; Monomotapa, Songhay ou Songhaï, Mali, Luba, Kuba, Ghana... dont les répercussions et les poids continuent d'influencer beaucoup d'Etats africains.

Dans cette section, nous nous proposons de montrer la pratique de la démocratie dans certaines sous-régions d'Afrique à travers leurs Etats clés.

II. 1. Afrique centrale

L'Afrique centrale est une sous-région qui a vu se succéder plusieurs peuples. Certains furent nomades parmi lesquels les pygmées qui vivent encore en nombre réduit dans certaines parties des Etats d'Afrique centrale. D'autres peuples plus structurés et plus stables comme les bantous sont venus s'installer dans cette partie du continent noir.

La RDC, par exemple, a d'abord été habitée par les pygmées avant d'être touchée par la grande migration des peuples des langues bantoues. Le brassage de populations qui a résulté de ces mouvements explique la grande diversité des peuples et des langues de la RDC moderne.

Les formations étatiques ont été très nombreuses en RDC avant la colonisation. Ces royaumes représentaient des caractéristiques communes. La succession (selon une descendance matrilineaire ou patrilineaire) donnait lieu

à une élection ou à une compétition des concurrents, qui dégénérait parfois en querelles fratricides. Les écrits des voyageurs européens nous ont révélé le faste de la cour des souverains et la rigueur du cérémonial. Les plus anciens Etats connus dans la région sont le royaume Kongo et le royaume Kuba

La question que nous nous posons est celle de savoir : la démocratie était-elle d'application dans ces empires et royaumes installés en RDC ?

Pour répondre à cette question, il y a lieu de signaler que l'organisation politique, au sein de ces empires et royaumes, est très mal connue et devrait faire l'objet de recherches poussées de la part d'ethnologues qualifiés. A l'heure actuelle, on n'en connaît que les bribes notions.

En effet, les Luba, par exemple, étaient organisés en patrilignages, à l'instar de tous les royaumes et empires du centre et de l'est de la RDC, qui ne semblent pas s'être insérés dans un système segmentaire. Cependant, après de minutieuses études, on a constaté que la démocratie était de mise dans ces royaumes et empires ; bien que la structure actuelle de la démocratie, telle qu'elle nous est amenée par les occidentaux, ne soit pas connue à l'époque. En d'autres termes, la démocratie ne serait-ce qu'élémentaire existait dans les différentes cours de ces royaumes et empires.

II. 2. Afrique australe

L'Afrique australe est la partie sud du continent africain. Cette dernière connaît une relative accalmie depuis la prise du pouvoir en Afrique du sud par Nelson Mandela. Toutefois, avant la découverte de cette partie du continent par les occidentaux, la démocratie existait au sein des empires et royaumes.

Cependant, avec l'arrivée des colonisateurs, l'ordre a été bouleversé. C'est-à-dire, au lieu que les occidentaux puissent pérenniser les acquis de la démocratie qui existaient déjà dans cette partie du continent, ils ont amené la dictature qui a perduré et qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive jusqu'à l'époque contemporaine. Il s'agit là de l'apartheid qui a pu être supprimé avec l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela.

Ainsi donc, dans l'empire Monomotapa, situé dans l'actuelle Zimbabwe, on y trouvait déjà la démocratie dans l'ordre de succession et autres manières de diriger la société de l'époque. Si aujourd'hui on parle de la dictature au Zimbabwe, il faut tout simplement reconnaître que les occidentaux ont contribué, d'une façon ou d'une autre à cet état des choses.

II. 3. Afrique occidentale

C'est la sous-région d'Afrique qui est composée de plusieurs Etats de langues française, anglaise et hispanique. L'Afrique occidentale est une partie du continent où l'on trouve également beaucoup de paradoxes. C'est-à-dire, ici il y a les Etats riches et les Etats pauvres ; les Etats démocratiques et ceux dictatoriaux et oligarchiques.

La sous-région d'Afrique occidentale a subi également la colonisation. La plupart d'Etats de cette sous-région furent colonisés par la France et formèrent l'Afrique occidentale française (AOF). Ces Etats eurent la monnaie unique et qui continue à circuler dans la quasi-totalité de la sous-région.

Mais, il faut signaler la présence, dans cette sous-région du Nigeria (grand Etat économique sous-régionale ainsi que d'autres pays qui ne cessent de bouleverser l'ordre démocratique instauré dans la sous-région. Il s'agit de toutes les trois Guinée (Conakry, Bissau et équatoriale).

Dans cette dynamique, la démocratie dans la sous-région dépend d'un Etat à un autre. Il y en a qui avancent positivement dans le processus démocratique comme le Ghana... et d'autres qui stagnent comme le Niger, le Mali où les djihadistes ne cessent de mettre à mal les gouvernements. Pourtant, les grands empires et royaumes fortement démocratiques ont existé dans cette partie ouest du continent. Ces derniers continuent à influencer, d'une manière ou d'une autre, la vie politique de plusieurs Etats de cette sous-région.

Dans cette dynamique, nous pouvons citer les empires Songhaï, Mali..., ainsi que les royaumes Mossi et Ashanti qui ont fait la pluie et le beau temps en Afrique de l'ouest. Il y a lieu de préciser tout de même que l'organisation de ces empires et royaumes continue à inspirer les dirigeants de nos Etats actuels qui ne cessent de recourir à l'expertise des chefs coutumiers

pour tirer des leçons et pour une résolution pacifique des conflits qui ont élu domicile actuellement en Afrique.

Tel est le cas des souverains des royaumes Mossi et Ashanti, respectivement situés au Burkina Faso et au Ghana. L'expérience démocratique et le modèle de gestion qui ont régné dans ces royaumes poussent non seulement les dirigeants à recourir aux Rois pour trouver une résolution aux conflits et crises qui minent l'Afrique, mais aussi et surtout, les différents touristes africains et étrangers n'hésitent pas de demander l'audience pour aller goûter à la crème de la sagesse qui existe chez les souverains de ces empires.

Comme on peut le voir, la démocratie a existé également en Afrique de l'ouest et elle aurait et continue à inspirer les occidentaux qui n'ont pas manqué de copier les valeurs démocratiques africaines pour nous les ramener sous une autre forme.

III. LA DEMOCRATIE A L'AFRICAIN : UN HERITAGE COPIE

Le mot démocratie fait partie de ces concepts abondamment utilisés dans le langage courant. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi. L'Egypte antique, épiscentre de la naissance de la démocratie, n'a pas connu de personnes qui utilisaient ce concept de façon explicite. Il a fallu attendre plusieurs années pour que les philosophes grecs ainsi que les égyptologues viennent, sur base des éléments probants et tangibles, parler de la pratique de la démocratie en Egypte antique.

Les adversaires du régime démocratique ne manqueront pas de rappeler ces significations au point de faire de la « demokratia » un sobriquet très dépréciatif. Signalons, tout de même, que l'entrée du mot dans la langue française est plutôt tardive : elle remonterait au XIV^{ème} siècle. La démocratie fait alors référence à l'Antiquité.

Depuis lors, l'usage du mot « démocratie » a largement débordé le champ de la philosophie politique pour gagner celui des sciences sociales. La démocratie ne se réduit plus à un régime politique, elle peut aussi concerner des organisations ou des institutions. Depuis quelques années, on parle de

démocratie dans l'entreprise. Dans ces différentes perspectives, la démocratie renvoie à des jeux comme : la répartition de l'autorité parentale ; la partition des parents à la vie scolaire, la représentation et l'expression des salariés dans l'entreprise... mais la démocratie à l'africaine était-elle copiée à partir de l'Egypte ?

L'Afrique n'était pas un continent isolé. Son mode de vie et sa démocratie ancienne vont attirer les savants et les philosophes du monde entier qui étaient à la recherche de la sagesse et du savoir. Outre ces derniers, il faut signaler que les rapports et les échanges commerciaux sont importants entre l'Afrique, par le biais de l'Egypte avec Byblos¹⁰ et la Phénicie, avec le chypre, la Crète et les îles de la méditerranée, avec le Sinaï (dont les mines ont été exploitées et mises en valeur par les égyptiens dès les débuts de l'ancien Empire), avec la Mésopotamie.

L'Afrique, considérée comme le prolongement naturel de l'Egypte, est reconnue jusqu'aux abords de la troisième cataracte du Nil : les territoires nubiens sous hégémonie égyptienne contribuent par leurs apports (blé, bétail, ivoire, ébène, plumes d'autruche, peaux de léopard et de panthère) à la richesse du royaume ; de grandes expéditions maritimes organisées vers le pays de Pont (l'actuelle Somalie) donnent aux égyptiens des produits précieux (surtout les arbres à encens).¹¹

De ce qui précède, l'Afrique devint une véritable école d'apprentissage et d'attraction. Les gens qui y passaient, furent satisfaits de la façon dont les africains vivaient dans l'unité et dans la cohésion. Les pharaons ayant réussi à mettre tout le monde d'accord quant à la participation active et à la prise des décisions en Egypte qui constituait à l'époque une solide démocratie. Mais, la vision des pharaons démocrates va être menacée par une montée grandissante de l'oligarchie des séparatistes qui vont menacer sérieusement le pouvoir démocratique.

Qui plus est, il convient de préciser que la démocratie africaine a été importée de l'Egypte vers l'Europe par le canal des philosophes grecs qui

¹⁰Cette appellation désigne de nos jours la ville de Djebail, au Liban

¹¹ ABDALLAH I., *Op. cit.*, p. 98.

étaient à la recherche, à l'époque, de la sagesse et de la découverte sur plusieurs dossiers de l'humanité. Arrivés en Afrique et plus précisément en Egypte, les philosophes comme : Anaximandre de Milet, Anaximène de Milet, Pythagore de Samos, les sophistes, Socrate et tant d'autres ; ont été touchés par l'organisation de la société africaine, en général et celle égyptienne, en particulier.

Eux (philosophes), qui pensaient être les premiers à organiser la société ont été tiqués par la pratique de la démocratie ; qui n'existait pourtant pas dans leur société grecque caractérisée par les assassinats et l'imposition de ce que devait faire chaque citoyen. Une fois arrivés en Afrique, ces philosophes ont découvert une société différente de la leur par la façon dont la population vivait et aussi par la démocratie que les pharaons avaient instaurée.

Il sied de préciser, tout de même, que le mot démocratie n'était pas prononcé de façon claire. Mais, son application était évidente car les citoyens égyptiens étaient consultés sur telle ou telle autre décision importante de la société.¹² Ainsi donc, à partir de l'époque, beaucoup d'écrits en provenance de la Grèce ont commencé à démontrer l'importance de la démocratie dans un Etat.

Il est, certes, vrai que les premiers écrits de la démocratie proviennent de la Grèce. Mais bien avant que l'œuvre auréolée de Platon sur la démocratie ne soit rendue publique, l'auteur lui-même a fait des tours en Afrique. Certainement, il a été inspiré par ce qui se passait en Egypte pour pouvoir mettre à jour une œuvre au sein de laquelle il démontre la façon dont la société doit être dirigée.

En clair, il y a eu des repères démocratiques en Afrique et plus précisément en Egypte. Ces derniers ont inspiré les grecs qui ont amené cette expérience chez eux avant de pouvoir la partager avec le reste du monde. D'où, l'affirmation selon laquelle, la démocratie à l'africaine a été copiée par les occidentaux pour venir l'imposer au monde entier sans pour autant montrer

¹² FERDINAND B., *L'Egypte ancienne et le monde extérieur*, Seghers, Paris, 1987, p. 243.

de façon claire comment et où ont-ils tiré cette notion qui est pourtant africaine.

Cela étant, nous allons voir la démocratie à l'africaine comme copie imposée à l'initiateur, dans le point suivant.

IV. DE LA DEMOCRATIE A L'AFRICAINES COMME COPIE IMPOSEE A L'INITIATEUR

IV. 1. De la démocratie ancienne à la démocratie représentative

Nous avons démontré que le concept démocratie n'a jamais été prononcé ouvertement en Egypte antique. Cependant, il y a eu tous les signes qui ont prouvé à tous les savants qui ont fréquenté la terre égyptienne que la démocratie y a existé avant d'aller en Grèce pour les améliorations.

Cependant, beaucoup de choses n'ont pas trouvé l'assentiment de tout le monde. Ceux qui ont copié la démocratie en Egypte ont proposé des choses qui n'ont jamais été atteintes jusqu'à nos jours. C'est ainsi qu'il existe des différences d'opinion entre tous ceux qui ont écrit sur la démocratie.

En effet, maints pays n'ont pourtant pas renoncé au principe d'un gouvernement fondé sur la participation du « peuple ». La solution tient en une formule : la démocratie représentative est le régime où la volonté des citoyens s'exprime par la médiation de représentants sélectionnés au sein du peuple.

Que la démocratie soit un régime nécessairement représentatif apparaît aujourd'hui comme une évidence. Or, il n'en fut pas toujours ainsi. Longtemps, l'idée même de démocratie représentative est apparue comme une contradiction dans les termes. De Platon à Rousseau, les philosophes n'ont cessé de distinguer la démocratie de tous les régimes à caractère représentatif.

De tous les philosophes, J.-J. Rousseau est le plus hostile à l'idée de représentation. Pour lui, déléguer son pouvoir à des représentants revient pour

le peuple à aliéner sa liberté puisque rien ne garantit que la volonté des représentants soit fidèle à la volonté générale.¹³

Si, au XVIII^{ème} siècle, les fédéralistes américains et les révolutionnaires français admettent le principe de la représentation, ils n'en continuent pas moins à établir une nette distinction entre le régime représentatif et la démocratie.

Il y a une différence énorme entre « démocratie » où les citoyens font eux-mêmes la loi et « régime représentatif » dans lequel ils commettent l'exercice de leur pouvoir à des représentants élus. Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi. Ils n'ont pas de volonté particulière à imposer. Le peuple, dans un pays qui n'est pas une démocratie, ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants.¹⁴

Alors qu'un gouvernement organisé selon les principes représentatifs était considéré, à la fin du XVIII^{ème} siècle, comme radicalement différent de la démocratie, il passe aujourd'hui pour une de ses formes.¹⁵

Pour l'auteur de cette citation, l'extension du suffrage universel, au terme de longs conflits, n'a fait que donner une puissante impulsion à la croyance que le gouvernement représentatif se muait peu à peu en démocratie.

C'est pourtant bien la représentation qui s'est imposée comme le moyen de palier l'impossibilité d'une participation directe des citoyens dans le cadre des Etats nations qui émergent à partir du XVIII^{ème} siècle. Au cours des révolutions anglaise, américaine et française, plusieurs arguments sont avancés qui militent en faveur de l'introduction de la représentation dans le fonctionnement de la démocratie.

En confiant la gestion des affaires aux représentants sélectionnés parmi le peuple, les individus peuvent librement vaquer à leurs occupations

¹³ SANTON A., « Jean Jacques Rousseau et la démocratie », dans *Marcel Merle*, n°33, Paris, 1989, p. 29.

¹⁴ SIEYES E., *La France serait-il cet Etat représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, p.93

¹⁵ MANIN B., *Les principes d'un gouvernement représentatif*, Paris, Découverte, 1994, p.19

privées. Le philosophe John Locke est l'un des premiers à défendre cette idée. De même, Emmanuel Sieyès voit dans la représentation l'application à l'ordre politique du principe de la division du travail. Principe qui constituait, à ses yeux, un facteur essentiel du progrès social.

Le système représentatif est une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui, néanmoins, n'a pas le temps de les défendre lui-même.¹⁶

De fait, le contexte dans lequel s'élaborent les démocraties modernes n'a plus guère à voir avec celui qui a vu la naissance de la démocratie égyptienne et grecque. La question de la liberté ne concerne plus seulement la sphère publique ; elle concerne aussi la sphère privée. La représentation permet de surmonter la division. En défendant la diversité des intérêts, la représentation évite que des groupes d'intérêts ne viennent menacer les droits des minorités.

La représentation a donc un corolaire : la délibération. Dans celle-ci, il faut laisser tous les intérêts particuliers se presser, se heurter les uns avec les autres, se saisir à l'envie de la question, et la pousser, chacun suivant ses forces, vers le but qu'il propose.

Dans cette épreuve, les avis utiles, et ceux qui seraient nuisibles se séparent ; les uns tombent, les autres continuent à se mouvoir, à se balancer jusqu'à ce que, modifiés, épurés par leurs effets réciproques, ils finissent par se fondre en un seul avis.¹⁷

A son tour, la délibération implique une certaine publicité des décisions gouvernementales. Un gouvernement même démocratiquement élu n'apparaît pas comme tel s'il recourt abusivement aux décrets.

Le rôle accordé à la délibération rendra du même coup obsolète le recours au mandat impératif et la révocabilité des élus. Le mandat impératif suppose en effet qu'existe une volonté déjà formée des électeurs que les représentants n'auraient qu'à énoncer.

¹⁶ *Ibidem*, p. 37.

¹⁷ SIEYES E., *Op. cit*, p. 122.

Quant à la révocabilité (la possibilité pour les électeurs de démettre leur élu), elle fait courir le risque de faire de l'élu le simple représentant d'intérêts particuliers.

IV. 2. Contrepoids de la démocratie représentative et les caractéristiques de la démocratie moderne

Ainsi définie, la démocratie représentative marque une nette rupture par rapport à la conception des anciens et de J.J. Rousseau : si le peuple dispose de la souveraineté, il ne peut l'exercer directement. C'est en multipliant les contrepoids au pouvoir des représentants et des gouvernants que les régimes représentatifs se sont finalement imposés comme des régimes démocratiques.

La tenue d'élection à échéances régulières, c'est-à-dire la régularité des échéances électorales, permet de limiter l'autonomie dont jouissent les élus du fait de leur non-révocabilité. Un élu doit être à l'écoute de son électorat au risque, sinon, de ne pas être réélu. L'identification de la démocratie à l'idée d'élection est néanmoins récente. D'autres modes de sélection des représentants existent, à commencer par le tirage au sort. Les penseurs de la démocratie ont longtemps exprimé des réserves à l'égard de l'élection.

Dans le contrat social, J.-J. Rousseau, tout comme Charles de Montesquieu, associe le suffrage par le sort à la démocratie, l'élection à l'aristocratie. De fait, l'élection remet en cause le principe de rotation dans la mesure où un élu peut être réélu.

D'autre part, et surtout, elle revient à sélectionner des citoyens « distincts » des autres (des citoyens entièrement voués à la politique), ce qui va à l'encontre de l'exigence démocratique de ressemblance entre élus et électeurs. Autre grief, avancé cette fois par Alexis de Tocqueville : l'élection fait courir le risque de la majorité tyrannique.¹⁸

C'est pourtant l'élection (à intervalle régulier) qui s'est imposée à partir du XVIII^{ème} siècle avec les révolutions américaine et française. Depuis lors, un régime est démocratique quand les gouvernants et les représentants n'héritent

¹⁸ SANTON A., *Op.cit.*

pas de leur charge mais sont élus au terme d'une procédure électorale, et leur programme est soumis à l'approbation des électeurs.

Comme nous pouvons le voir, l'élection constitue la caractéristique principale de la démocratie moderne car le peuple s'exprime librement pour voter ses représentants. Cela étant, signalons que, comme pour la représentation, plusieurs arguments militent en faveur de l'élection :

- L'élection est mieux adaptée aux Etats-nations. A contrario, le tirage au sort n'est pas envisageable dans une société jugée complexe et dont les fonctions gouvernementales requièrent des compétences particulières ;
- L'élection confère une légitimité. En effet, elle crée chez les électeurs un sentiment d'obligation et d'engagement envers ceux qu'ils ont désignés ;
- Le multipartisme : l'élection implique la reconnaissance des partis politiques. Comme l'élection, le parti fut longtemps contradictoire avec l'idée de démocratie. Il a fallu attendre Alexis de Tocqueville pour qu'il soit pensé comme un élément essentiel de démocratie.

Sur le plan théorique, la démocratie n'est pas envisageable sans partis. Il est trop clair que l'individu isolé, ne pouvant acquérir aucune influence réelle sur la formation de la volonté générale, n'a pas, du point de vue politique, d'existence générale.

La démocratie ne peut, par la suite, sérieusement exister que si les individus se groupent d'après leurs fins et affinités politiques ; c'est-à-dire que si, entre l'individu et l'Etat, viennent s'insérer ces formations collectives dont chacune présente une certaine orientation commune à ses membres, un parti politique. La démocratie est donc nécessairement et inévitablement un Etat de partis.¹⁹

L'opinion doit pouvoir s'exprimer en permanence, en dehors des institutions (assemblées et partis) et dans l'intervalle des élections. Ce faisant, la presse dite d'opinion, est l'un de ces moyens. D'autres moyens existent : les

¹⁹ KELSON H., *Le droit et la démocratie*, Droz, Genève, 2009, p. 208.

pétitions, les manifestations dans la rue, les sondages... La liberté d'expression de l'opinion publique est d'autant plus centrale qu'elle contribue à exercer un contrôle continu, bien qu'indirect, sur l'action des élus.

Ainsi donc, ce qui définit la démocratie moderne, et qui fait sa différence avec celle de l'Égypte et de la Grèce antique, ce n'est pas l'origine des pouvoirs, c'est le contrôle continu et efficace que les gouvernés exercent sur les gouvernants. La séparation des pouvoirs. Un autre contrepoids à l'autonomie des élus réside dans la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Par-delà ce mécanisme subtil de contrôle mutuel, il y a encore la démultiplication des centres de décision. C'est pourquoi on parle aussi de « polyarchie » pour caractériser la démocratie et la dilution du pouvoir qui en résulte.

Les droits de l'homme. Les « villes démocratiques » se réfèrent toutes à un texte fondateur proclamant les principes universels -liberté et égalité- que tout citoyen est en droit d'opposer aux éventuels abus du pouvoir politique.²⁰

Depuis l'après-guerre, la reconnaissance du statut de démocratie est passée par l'adhésion préalable du pays aux droits de l'homme tels que définis dans la déclaration universelle de 1948.

IV. 3. De l'imposition de la démocratie occidentale en Afrique

Comme on peut le voir, la démocratie africaine a servi plusieurs savants des tous les Etats du monde pour développer et proposer des nouvelles initiatives en faveur de sa modification. Depuis longtemps, les africains ont vu le vent de la démocratie être emporté par l'exploration et la colonisation.

Pourtant, c'est en Afrique où la démocratie naquit depuis la préhistoire avant de se reprendre partout ailleurs dans le monde. Hélas, les occidentaux qui ont fait table rase de ce que les africains faisaient avaient profité de la faiblesse de ces derniers pour copier les principes de la démocratie afin de les amener en Occident en vue d'apporter les améliorations.

²⁰ *Ibidem.*

Les droits de l'homme dont on parle aujourd'hui étaient déjà observables en Afrique dans les cours des Rois et Empereurs et même dans les familles africaines, la démocratie était constatée dans la façon dont les chefs des familles se comportaient. Pour choisir l'héritier du pouvoir, par exemple, un certain nombre des critères étaient établis par les notables et les différends membres de la famille.

Avec l'évolution et la mondialisation, l'envie de faire plus a poussé les occidentaux qui ont pourtant copié la démocratie africaine à pouvoir aller plus loin. Tandis que les africains qui sont à la base de la naissance de la démocratie sont relégués au second plan.

CONCLUSION

En guise de conclusion, affirmons que nous n'avons aucune intention de prétendre avoir fini la problématique abordée dans cette dissertation. En effet, la démocratie est un concept récent. Mais, ses préceptes ont fait l'objet d'utilisation depuis la nuit de temps. Car, avant que la démocratie nous soit présentée à l'état actuel, il y eut des Etats et des cités antiques qui s'en sont servi.

Tout au long de cette dissertation, nous avons démontré que l'Afrique n'est pas seulement le berceau de l'humanité mais aussi et surtout, elle est le berceau de la démocratie. Pour y arriver, nous avons démontré la pratique de la démocratie africaine en Egypte antique. En effet, d'après les recherches, certains pensent que la Grèce antique fut constituée des cités classiques au sein desquelles la démocratie était pratiquée de façon claire.

Pourtant d'autres penseurs, en l'occurrence les égyptologues, affirment sans ambages que la démocratie appartient à l'Egypte antique qui avait été organisée plusieurs siècles avant la Grèce. Et que celle-ci n'a fait que copier, par l'entremise de ses savants et philosophes, la conception égyptienne de la démocratie.

En ce qui nous concerne, nous pensons que la démocratie a comme berceau l'Egypte antique, bien que le mot ne soit pas ouvertement et précisément prononcé durant cette ancienne période. Mais les auteurs

occidentaux qui ont eu le temps de tenir la plume avant les autres peuples n'ont fait que détourner la réalité. Car, pour ceux-là (occidentaux), la civilisation n'a commencé qu'avec eux. Néanmoins, les égyptologues ont démontré, preuve à l'appui, par la méthode de carbone 14, que la démocratie a commencé en Afrique.

Ce faisant, dans les cités anciennes de l'Égypte, le peuple participait à la démocratie représentative. Parfois, ce fut la démocratie directe parce que chacun avait quelque chose à proposer dans la cour royale.

Toutefois, il appartient, non seulement aux égyptiens, mais aussi et surtout aux africains, de faire preuve de répercuter cette démocratie dans leurs institutions actuelles afin de démontrer à tous les détracteurs que le continent africain est le berceau de l'humanité et de la démocratie ; au lieu de demeurer au niveau de revendication.

Pour surenchérir ce qui vient d'être dit, nous avons malheureusement constaté que la pratique de la démocratie en Afrique, d'une manière générale, est en train de progresser dans certains Etats. Tandis que d'autres régressent du jour au lendemain. En Égypte par exemple, berceau de la démocratie en Afrique, le pouvoir reste entre les mains des militaires depuis plusieurs décennies. Ces derniers procèdent parfois par les coups de force pour opérer leur salle besogne et ce, en enterrant les acquis de la démocratie antique.

Outre l'Égypte, plusieurs régions d'Afrique évoluent dans la dictature et dans l'anarchie en dépit de l'évolution de l'élite dirigeante. Pourtant, il y a eu d'autres empires et royaumes qui ont pu imposer les bribes de la démocratie. Mais avec l'arrivée des républiques, la situation ne va que de mal en pis.

Dans un autre contexte, la démocratie a évolué et a connu beaucoup d'adaptations depuis la période de l'Égypte antique jusqu'à l'actuel système des occidentaux. Et nous pensons, par ailleurs, que d'autres adaptations pourront s'ajouter avec l'émergence de nouveaux systèmes comme le sondage d'opinions, les mouvements syndicaux...

D'où, nous proposons que l'Afrique puisse revenir au bon sens pour faire voir à la face du monde que la démocratie n'est pas l'apanage de l'Occident. Il faut, pour ce faire, recourir à une bonne acculturation ; c'est-à-dire, l'Afrique doit prendre ses anciennes valeurs pour les mettre ensemble avec celles qui sont ajoutées par les occidentaux. C'est dans cette optique que nous pourrions récupérer notre première place en ce qui concerne non seulement la maternité mais aussi et surtout l'évolution de la démocratie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTA DIOP C., *De l'égyptologie à l'africanité*, PUF, Paris, 1979.
- DUPERAY F., *Vingt critiques de la « politique » de Platon*, ICCN, Québec, 2001.
- FERDINAND B., *L'Egypte ancienne et le monde extérieur*, Seghers, Paris, 1987.
- HANSEN M.H., *Histoire de la démocratie grecque*, Genève, Droz, 1993.
- KELSON H., *Le droit et la démocratie*, Droz, Genève, 2009.
- LEFORT C., *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Fayard, Paris, 1981.
- MANIN B., *Les principes d'un gouvernement représentatif*, Découverte, Paris, 1994.
- MUTUMBA M., *Démocratie et développement*, Kinshasa, Médiaspaul, 2009.
- SANTON A., « Jean-Jacques Rousseau et la démocratie », dans *Marcel Merle*, n°33, Paris, 1989.
- SIEYES E., *La France serait-il cet Etat représentatif*, Calmann-Lévy, Paris, 2002.
- STICK P., *Des origines de l'origine de la démocratie*, Stalone, Bruxelles, 1973.